

*Les subsides*

Je pense qu'il n'y aucun député ici à la Chambre qui serait prêt à suggérer ou à appuyer un système qui soit plutôt de style communiste, qui essaie d'enlever le droit de parole aux gens plutôt que de les protéger selon la Charte des droits de la personne. Maintenant je crois que c'est une question de droit de parole, de droits de la personne, de liberté de tous les Canadiens et Canadiennes, et je suis certaine que tous les députés, y compris les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates, vont appuyer la motion de mon collègue le député de Hamilton Mountain (M. Deans).

[Traduction]

**M. Valcourt:** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la députée, mais je n'ai pas pu suivre son raisonnement. Elle a parlé de la chasse au bison. Je ne sais pas du tout de quoi il s'agit, monsieur le Président. Vous voudrez bien excuser mon ignorance. Je me suis demandé s'il ne s'agissait pas de députés sautant par-dessus les tables des comités parlementaires. Ce n'est peut-être pas cela. La députée aura-t-elle l'obligeance de m'éclairer. Je suis persuadé qu'elle . . .

[Français]

. . . a un sens aigu de la justice parce qu'elle veut protéger les droits de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Maintenant, tout à l'heure le député du Nouveau parti démocratique (M. Deans), lui, a eu au moins la décence d'admettre qu'il n'avait pas tous les faits devant lui. Il ne sait pas ce qui s'est passé sur le vol en question et il n'était pas présent, donc il n'a pas tous les faits. Est-ce que la députée suggère que l'on devrait appuyer cette motion sans qu'on ait vraiment tous les faits? Lorsqu'elle parle de régime communiste, et elle a parlé d'un type qui avait enfreint une loi canadienne, le Code criminel, est-il vraiment juste et équitable de vouloir se servir de ces incidents pour placer tous les conservateurs du pays dans le même panier et dire que parce que quelqu'un a enfreint la loi en révélant quelque chose qu'il n'était pas supposé faire, s'il a été poursuivi et déclaré coupable c'est parce qu'il y avait une infraction, que cela c'est brimer le droit de parole? Pourquoi dire cela aux Canadiens et aux Canadiennes quand elle sait fort bien dans son for intérieur que cela ne tient pas du tout et que cela n'a pas de bon sens? Et, si on l'écoute et que l'on suit son conseil, elle nous prévient d'un régime communiste. Mais n'est-ce pas justement les États qui interviennent directement dans la procédure que les employés et les employeurs ont choisie, la convention collective pour régler le différend? Eux ont les avenues pour déterminer tous les faits. Et si jamais ce processus ne fonctionne pas, n'a-t-elle pas confiance que notre système de justice est capable, sans l'intervention de l'exécutif, d'assurer et de protéger les droits des Canadiens et des Canadiennes, qu'ils voyagent où qu'ils veuillent?

**Mme Coppins:** Monsieur le Président, je pense que l'intervention du député est bien voulue. Le seul problème c'est qu'il a oublié de mentionner une chose. C'est que tout le déroulement des événements s'est produit à cause de la branche exécutive de notre gouvernement, c'est-à-dire que tous les événements sont

survenus à la suite d'une lettre du ministre des Transports (M. Mazankowski) qui se plaignait justement de ce qui a été dit sur l'avion. Et s'il ne le savait pas, il aurait dû savoir que la déléguée, M<sup>me</sup> Donna Ford, a écrit à notre vénérable ministre des Transports: «*Dear Don*», en lui disant qu'elle avait cette plainte à porter et c'est lui qui a fait sortir cette plainte à Air Canada. Alors, il ne s'agissait pas d'une plainte à l'intérieur d'Air Canada, c'est une plainte qui a été posée à la suite d'une intervention d'un ministre de la Couronne. C'est le ministre des Transports lui-même qui a fait commencer cette plainte.

Alors, le député prétend que je n'ai pas tous les faits. Il est vrai que je ne les ai pas tous. S'il a tous les faits, lui, c'est parce que son gouvernement lui en a donné plus à lui qu'au public.

Mais tout ce que le public peut savoir, monsieur le Président, c'est qu'une femme qui travaille pour Air Canada, une société de la Couronne, a été suspendue pour 30 jours après avoir porté plainte contre la politique du parti conservateur, après qu'une lettre d'une déléguée au Congrès du parti conservateur ait été envoyée au ministre du parti conservateur.

Alors, étant donné que tous ces événements sont survenus à la suite de l'intervention du ministre des Transports, c'est à votre gouvernement progressiste conservateur de régler l'affaire. A mon avis, il est malheureux que le député ne soit pas au courant de ce qu'on a appelé la «chasse au bison». C'est peut-être parce que j'ai mal traduit en français, car il s'agissait d'un programme du gouvernement conservateur visant à couper plus de 300 millions de dollars pour les programmes des Indiens au Canada. Et c'est seulement à la suite des informations fournies par le ministre Price qui est un ministre du culte au lieu d'être un ministre de la Couronne, c'est lui qui a donné les informations ayant trait à la coupure directe qui a été planifiée par le vice-premier ministre (M. Nielsen).

Alors, au lieu de porter plainte au Code criminel contre ce ministre, M. Price, j'aurais dû le féliciter pour sauver un programme de plus de 300 millions de dollars auprès des Indiens du Canada parce que, sans l'intervention de M. Price, il est certain . . . et il faudrait dire que M. Price a par la suite perdu son poste et en plus il a été poursuivi en vertu du Code criminel. Au lieu de faire cette poursuite criminelle, il aurait été mieux que le ministre et le premier ministre l'aient félicité pour exposer les plans d'un gouvernement qui aimerait couper le budget des Indiens.

[Traduction]

**M. Valcourt:** Monsieur le Président, je n'ai pas manqué un mot de la réponse de la députée. Si je ne m'abuse, elle se plaint que le ministre, au lieu de retourner cette lettre à la personne en question en lui disant de s'adresser directement à Air Canada, a décidé de l'envoyer lui-même à cette société. Cela montre simplement que le ministre des Transports (M. Mazankowski) est un homme zélé qui s'occupe des gens qui lui adressent des plaintes.

● (1620)

**M. Nunziata:** Ne soyez pas si naïf.